

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST INTEROBLIG

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Interoblig

Forme juridique

Fonds Commun de Placement (« FCP ») nourricier de droit français investi en actions (code ISIN : FR0000097495) de l'OPCVM maître Ofi Invest Oblig International.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007488671	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	152 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « en investissant sur les marchés de taux internationaux, la SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans, une performance supérieure à l'indice composite Bloomberg Barclays Capital Global Aggregate Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%). ».

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM Maître.

L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International est l'indice composite suivant (en euro, coupons réinvestis) :

- 70% Bloomberg Barclays Capital Global Aggregate Credit TR Hedge EUR, indice révélateur du comportement des obligations d'émetteurs privés de la catégorie « investissement ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital ;
- 30% Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR, indice révélateur de l'évolution des obligations privées haut rendement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter significativement de la répartition de son indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en actions de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net.

Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux, et dans la limite de 10 % de l'actif net aux marchés actions.

Le portefeuille sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs publics ou privés, sur les marchés de taux des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur ceux des pays émergents.

D'un point de vue qualitatif et quantitatif, le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

La SICAV offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux.

La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- *Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité*
- *Gestion des positions sur la courbe des taux*
- *Gestion de l'exposition globale au risque crédit*
- *Gestion de l'allocation sectorielle*
- *Sélection des émetteurs*
- *Choix de titres*

Le portefeuille pourra également être investi :

- Dans la limite de 10% de l'actif net, en titres donnant accès au capital et actions issues de ces titres ;
- Dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV, et à des fins de couverture du risque de taux et du risque de change.

La sensibilité cible de la SICAV sera comprise entre +4 et +8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à +15 selon les anticipations du gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +15.
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 100% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

La SICAV pourra investir dans des titres donnant accès au capital, et dans la limite de 10 % dans des actions issues de ces titres. L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif net.

Ces titres relèveront sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs issus des marchés de taux internationaux et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

La SICAV pourra investir entre 70% et 100% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé et de toutes durées. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes les notations.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

Les titres pourront relever de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les actionnaires sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements. ».

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

17/11/2023 :

Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") avec un seuil de déclenchement à 5%.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCP Ofi Invest Interoblig est nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Après avoir augmenté de manière drastique leurs taux directeurs l'année dernière et marqué une pause sur la première partie de l'année, les deux principales Banques Centrales BCE et Fed ont acté le début de la normalisation de leurs politiques monétaires au travers des premières baisses de taux au cours des mois de juin et septembre. Ces actions marquent ainsi l'entrée dans une nouvelle phase, faisant état de chiffres macroéconomiques marquant le pas sur le front de l'inflation et laissant augurer d'un ralentissement modéré des économies alors que l'environnement géopolitique a eu tendance à se détériorer. En effet, 2024 a aussi connu une exacerbation du conflit au Moyen-Orient et une crise politique majeure en France.

Dans ce contexte, le marché du crédit européen a affiché une nouvelle performance positive sur l'année en bénéficiant du resserrement des primes de risque, soutenu notamment par de bonnes publications de résultats de la part des entreprises, d'un niveau de portage élevé et d'un mouvement de détente sur les taux à partir de juin. Compte tenu de l'appétit des investisseurs pour la classe d'actifs, les écarts de valorisation entre notations ont eu tendance à se compresser sur la période, les notations dans le Haut rendement affichant une meilleure performance que les notations Investment. Par secteur, en miroir à 2023, le secteur de l'immobilier a affiché la meilleure performance favorisée par la perspective de baisse de taux généralisée alors que le secteur automobile a commencé à souffrir du tassement de la demande pour les véhicules électriques.

Le portefeuille a affiché une performance positive sur l'année. Les choix d'allocation entre les différents segments du marché crédit et la sélection des émetteurs ont été clés pour contribuer à cette performance positive, notamment nos expositions aux dettes subordonnées financières et hybrides Corporate ainsi qu'aux notations BB et B (haut rendement). Face à cette bonne performance des segments les plus risqués, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté du marché à haut rendement (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleur qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque désormais.

Par émetteur, Intrum, SFR, Grifols et SES sont les groupes qui ont le plus pesé sur la performance annuelle alors que Ziggo, Ageas, Heimstaden et Aroundtown ont été les principaux contributeurs à la surperformance de la SICAV.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV Maître a été de 12,39% contre 12,28% pour son indice composite (Bloomberg Barclays Capital Global Agg Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%)).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL ACTION C/D	FR0000097495	29/09/2023	30/09/2024	12,39%	12,28%	105,29 €	115,08 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP nourricier a quant à elle été de 11,59%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST INTEROBLIG PART C/D	FR0007488671	29/09/2023	30/09/2024	11,59%	12,28%	417,34 €	456,18 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	80 236 318,76	78 865 768,35
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF	10 439 183,98	
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029	3 833 000,00	813 280,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	3 387 000,00	1 306 594,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2023872174	AROUNDTOWN SA 0.625% 09/07/2025		3 266 441,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	US023135BJ40	AMAZON COM INC 4.05% 22/08/2047		3 163 566,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	US92023RAA86	VKFP 7 1/2 04/15/32	3 055 668,90	
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2403428472	REXEL SA 2.125% 15/12/2028		2 980 413,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS1405136364	BANCO DE SABADELL SA 5.625% 06/05/2026		2 881 676,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099		2 857 083,00

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST INTEROBLIG	OPC	FR0000097495	OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL D	722 280,01	2 901 491,62

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCP ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest Interoblig n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les FCP catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Le FCP Ofi Invest Interoblig n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Interoblig ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



OFI INVEST INTEROBLIG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

OFI INVEST INTEROBLIG
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier OFI INVEST INTEROBLIG relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST INTEROBLIG

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST INTEROBLIG

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.27 17:44:59 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	29 262 312,24
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	29 262 312,24
OPCVM	29 262 312,24
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	29 262 312,24
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	79 065,11
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	79 065,11
Total Actif I+II	29 341 377,35

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	23 929 457,86
Report à nouveau sur revenu net	305,68
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 324 796,39
Résultat net de l'exercice	3 070 517,43
Capitaux propres	29 325 077,36
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	29 325 077,36
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	16 299,99
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	16 299,99
Total Passifs : I+II+III+IV	29 341 377,35

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	2 696,00
Produits sur obligations	814 192,00
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2 528,79
Sous-total Produits sur opérations financières	819 416,79
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-8,75
Sous-total Charges sur opérations financières	-8,75
Total Revenus financiers nets (A)	819 408,04
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-204 325,29
Frais de gestion de la société de gestion	-204 325,29
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-204 325,29
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	615 082,75
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-38 118,42
Sous-total Revenus nets I = C+D	576 964,33

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	110 998,12
Frais de transactions externes et frais de cession	-631,30
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	110 366,82
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-3 342,72
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	107 024,10
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 468 746,80
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	2 468 746,80
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-82 217,80
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	2 386 529,00
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 070 517,43

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	29 325 077,36	28 879 432,81	30 442 551,06	41 512 462,22	43 668 850,37
Nombre de titres					
Parts	64 284,0000	69 198,0000	75 822,0000	81 992,0000	88 810,1000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	456,18	417,34	401,50	506,29	491,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	8,97	8,93	7,97	8,68	12,30
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en actions de l'OPCVM Maître Ofi Invest Oblig International. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net.

Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux, et dans la limite de 10 % de l'actif net aux marchés actions.

Le portefeuille sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs publics ou privés, sur les marchés de taux des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur ceux des pays émergents.

D'un point de vue qualitatif et quantitatif, le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

La SICAV offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux.

La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Le portefeuille pourra également être investi :

- Dans la limite de 10% de l'actif net, en titres donnant accès au capital et actions issues de ces titres ;
- Dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV, et à des fins de couverture du risque de taux et du risque de change.

La sensibilité cible de la SICAV sera comprise entre +4 et +8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à +15 selon les anticipations du gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +15.
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 100% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de

L'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Le FCP est valorisé sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Maître..

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,95% TTC maximum
- frais indirects : le fond maître pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	28 879 432,81
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	626 091,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 766 617,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	615 082,75
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	110 366,82
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 468 746,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-608 025,84
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 325 077,36

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	79	-	-	-	79
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	79

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	79	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	79	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés		-
Titres reçus en garantie		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	79	
<i>Société Générale</i>	79	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000097495 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	29 262
Total				29 262

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-16 299,99
Total dettes	-16 299,99
Total	-16 299,99

Souscriptions rachats

Parts émises	1 465,0000
Parts rachetées	6 379,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO000097495	OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	254 278,00	115,08	29 262 312,24

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	576 964,33
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	576 964,33
Report à nouveau	305,68
Sommes distribuables au titre du revenu net	577 270,01
Affectation :	
Distribution	576 627,48
Report à nouveau du revenu de l'exercice	642,53
Capitalisation	-
Total	577 270,01
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	64 284,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	8,97
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	107 024,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	107 024,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 324 796,39
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 431 820,49
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 431 820,49
Capitalisation	-
Total	2 431 820,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	64 284,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				29 262 312,24	99,79
<i>OPCVM</i>				29 262 312,24	99,79
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	Finance/Assurance	EUR	254 278,00	29 262 312,24	99,79
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				29 262 312,24	99,79

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	29 262 312,24
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	79 065,11
Autres passifs (-)	-16 299,99
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	29 325 077,36

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	28 861 778,93	29 042 495,29
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	28 861 778,93	29 042 495,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 861 778,93	29 042 495,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	71,50	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71,50	-
Comptes financiers	33 598,89	1 418 280,29
Liquidités	33 598,89	1 418 280,29
Total de l'actif	28 895 449,32	30 460 775,58

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	25 758 657,67	27 125 666,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 475 210,26	2 360 930,25
Report à nouveau (a)	395,93	364,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	27 297,90	351 219,85
Résultat de l'exercice (a, b)	617 871,05	604 370,83
Total des capitaux propres	28 879 432,81	30 442 551,06
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	16 016,51	18 224,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 016,51	18 224,52
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	28 895 449,32	30 460 775,58

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 830,63	211,19
Produits sur actions et valeurs assimilées	869 259,16	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	906 566,66
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	883 089,79	906 777,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	2,88	6 726,69
Autres charges financières	-	284,04
Total (II)	2,88	7 010,73
Résultat sur opérations financières (I - II)	883 086,91	899 767,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	213 009,56	254 321,36
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	670 077,35	645 445,76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-52 206,30	-41 074,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	617 871,05	604 370,83

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Le FCP est valorisé sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Maître..

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,70% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,95% TTC maximum
- frais indirects : le fond maître pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	30 442 551,06	41 512 462,22
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 305 284,62	652 923,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 086 776,44	-3 472 158,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	37 012,48	374 020,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 752,47	-1 825,17
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-368,10	-148,00
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 114 129,46	-8 569 889,16
Différence d'estimation exercice N	62 898,44	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 051 231,02	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-593 725,15	-698 279,96
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	670 077,35	645 445,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	28 879 432,81	30 442 551,06

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	33 598,89	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33 598,89	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Autre	71,50 ⁽¹⁾
Total créances	71,50
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-16 016,51
Total dettes	-16 016,51
Total	-15 945,01

(1) Reprise de provision commission mouvements

Souscriptions rachats

Parts émises	3 115,0000
Parts rachetées	9 739,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO000097495	OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	274 117,00	105,29	28 861 778,93

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	395,93	364,12
Résultat	617 871,05	604 370,83
Total	618 266,98	604 734,95
Affectation		
Distribution	617 938,14	604 301,34
Report à nouveau de l'exercice	328,84	433,61
Capitalisation	-	-
Total	618 266,98	604 734,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	69 198,0000	75 822,0000
Distribution unitaire	8,93	7,97
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 475 210,26	2 360 930,25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 297,90	351 219,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 502 508,16	2 712 150,10
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 502 508,16	2 712 150,10
Capitalisation	-	-
Total	2 502 508,16	2 712 150,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	69 198,0000	75 822,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	28 879 432,81	30 442 551,06	41 512 462,22	43 668 850,37	47 092 434,26
Nombre de titres					
Parts	69 198,0000	75 822,0000	81 992,0000	88 810,1000	93 667,3000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	417,34	401,50	506,29	491,71	502,76
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	8,93	7,97	8,68	12,30	11,73
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			28 861 778,93	99,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			28 861 778,93	99,94
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	EUR	274 117,00	28 861 778,93	99,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			71,50	0,00
Dettes			-16 016,51	-0,06
Comptes financiers			33 598,89	0,12
ACTIF NET			28 879 432,81	100,00

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**
Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Monsieur Alban TOURRADE

Administrateurs

Monsieur Alban TOURRADE

ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Paata GUGULASHVILI

Monsieur André PETIT

Monsieur Baptiste BUISSON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA CABESSA

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Oblig International

Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000097495	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	15 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

En investissant sur les marchés de taux internationaux, la SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans, une performance supérieure à l'indice composite Bloomberg Barclays Capital Global Agg Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant (en euro, coupons réinvestis) :

- 70% Bloomberg Barclays Capital Global AggCredit TR Hedge EUR, indice révélateur du comportement des obligations d'émetteurs privés de la catégorie « investissement ». Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.
- 30% Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR, indice révélateur de l'évolution des obligations privées haut rendement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux, et dans la limite de 10 % de l'actif net aux marchés actions.

Le portefeuille sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs publics ou privés, sur les marchés de taux des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur ceux des pays émergents.

D'un point de vue qualitatif et quantitatif, le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

La SICAV offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux.

La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Le portefeuille pourra également être investi :

- Dans la limite de 10% de l'actif net, en titres donnant accès au capital et actions issues de ces titres ;
- Dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV, et à des fins de couverture du risque de taux et du risque de change.

La sensibilité cible de la SICAV sera comprise entre +4 et +8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à +15 selon les anticipations du gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +15.
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 100% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

La SICAV pourra investir dans des titres donnant accès au capital, et dans la limite de 10 % dans des actions issues de ces titres. L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif net.

Ces titres relèveront sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs issus des marchés de taux internationaux et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents. Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

La SICAV pourra investir entre 70% et 100% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire de tous types négociés sur un marché réglementé ou organisé et de toutes durées. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé et de toutes les notations.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Titres de créances négociables
- EMTN non structurées
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

Les titres pourront relever de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'instruments.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de la SICAV. A titre d'exemple, pour une SICAV ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les actionnaires sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Après avoir augmenté de manière drastique leurs taux directeurs l'année dernière et marqué une pause sur la première partie de l'année, les deux principales Banques Centrales BCE et Fed ont acté le début de la normalisation de leurs politiques monétaires au travers des premières baisses de taux au cours des mois de juin et septembre. Ces actions marquent ainsi l'entrée dans une nouvelle phase, faisant état de chiffres macroéconomiques marquant le pas sur le front de l'inflation et laissant augurer d'un ralentissement modéré des économies alors que l'environnement géopolitique a eu tendance à se détériorer. En effet, 2024 a aussi connu une exacerbation du conflit au Moyen-Orient et une crise politique majeure en France.

Dans ce contexte, le marché du crédit européen a affiché une nouvelle performance positive sur l'année en bénéficiant du resserrement des primes de risque, soutenu notamment par de bonnes publications de résultats de la part des entreprises, d'un niveau de portage élevé et d'un mouvement de détente sur les taux à partir de juin. Compte tenu de l'appétit des investisseurs pour la classe d'actifs, les écarts de valorisation entre notations ont eu tendance à se compresser sur la période, les notations dans le Haut rendement affichant une meilleure performance que les notations Investment. Par secteur, en miroir à 2023, le secteur de l'immobilier a affiché la meilleure performance favorisée par la perspective de baisse de taux généralisée alors que le secteur automobile a commencé à souffrir du tassement de la demande pour les véhicules électriques.

Le portefeuille a affiché une performance positive sur l'année. Les choix d'allocation entre les différents segments du marché crédit et la sélection des émetteurs ont été clés pour contribuer à cette performance positive, notamment nos expositions aux dettes subordonnées financières et hybrides Corporate ainsi qu'aux notations BB et B (haut rendement). Face à cette bonne performance des segments les plus risqués, nous avons graduellement réduit notre exposition sur le segment le moins bien noté du marché à haut rendement (B) pour la réallouer vers des crédits de meilleur qualité (BB) qui nous semblent apporter un meilleur couple rendement/risque désormais.

Par émetteur, Intrum, SFR, Grifols et SES sont les groupes qui ont le plus pesé sur la performance annuelle alors que Ziggo, Ageas, Heimstaden et Aroundtown ont été les principaux contributeurs à la surperformance de la SICAV.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 12,39% contre 12,28% pour son indice composite (Bloomberg Barclays Capital Global Agg Credit TR Hedge EUR (70%) + Bloomberg Barclays Capital Global High Yield TR Hedge EUR (30%)).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL ACTION C/D	FR0000097495	29/09/2023	30/09/2024	12,39%	12,28%	105,29 €	115,08 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	80 236 318,76	78 865 768,35
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OPC	IE00BH4G7D40	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF	10 439 183,98	
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2854423386	SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029	3 833 000,00	813 280,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	3 387 000,00	1 306 594,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2023872174	AROUNDTOWN SA 0.625% 09/07/2025		3 266 441,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	US023135BJ40	AMAZON COM INC 4.05% 22/08/2047		3 163 566,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	US92023RAA86	VKFP 7 1/2 04/15/32	3 055 668,90	
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2403428472	REXEL SA 2.125% 15/12/2028		2 980 413,80
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS1405136364	BANCO DE SABADELL SA 5.625% 06/05/2026		2 881 676,00
OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL	OBLIGATIONS	XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099		2 857 083,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 116 091 697 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 30 491 920 euros
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- SOCIETE GENERALE
- BNP PARIBAS PARIS
- NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Oblig International n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Oblig International n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Oblig International ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance la SICAV au cours de l'exercice.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Monsieur Alban TOURRADE	Président-directeur général
ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Paata GUGULASHVILI	Administrateur
Monsieur André PETIT	Administrateur
Monsieur Baptiste BUISSON	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2028 et 2029.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Alban TOURRADE

- Président-directeur général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Président-directeur général et Administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Monsieur Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO

Monsieur André PETIT

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Monsieur Baptiste BUISSON

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:13:31 +0100



Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	303 560 246,52
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	277 042 315,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	277 042 315,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	23 992 795,18
OPCVM	23 992 795,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	2 525 135,37
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	303 560 246,52
Créances et comptes d'ajustement actifs	11 970 102,98
Comptes financiers	3 376 063,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	15 346 166,20
Total Actif I+II	318 906 412,72

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	275 279 450,19
Report à nouveau sur revenu net	8 316,72
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	34 494 829,56
Capitaux propres	309 782 596,47
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	309 782 596,47
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	513 354,63
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	513 354,63
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 610 461,62
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	8 610 461,62
Total Passifs : I+II+III+IV	318 906 412,72

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	11 671 439,12
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	272 361,16
Sous-total Produits sur opérations financières	11 943 800,28
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	7 622,08
Sous-total Charges sur opérations financières	7 622,08
Total Revenus financiers nets (A)	11 951 422,36
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-2 902 685,24
Frais de gestion de la société de gestion	-2 902 685,24
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 902 685,24
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	9 048 737,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-280 019,78
Sous-total Revenus nets I = C+D	8 768 717,34

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-6 757 938,88
Frais de transactions externes et frais de cession	-84 917,21
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-6 842 856,09
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	273 515,82
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-6 569 340,27
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	33 067 120,59
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-77 705,53
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	32 989 415,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-693 962,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	32 295 452,49
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	34 494 829,56

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	309 782 596,47	292 740 467,53	276 653 651,67	407 258 205,01	400 566 220,56
Nombre de titres					
Actions	2 691 812,0000	2 780 100,0000	2 730 077,0000	3 159 595,0000	3 222 701,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	115,08	105,29	101,33	128,89	124,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	3,26	3,03	3,08	2,98	3,09
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-2,44	-1,55	-8,59	-	-0,05

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux, et dans la limite de 10 % de l'actif net aux marchés actions.

Le portefeuille sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs publics ou privés, sur les marchés de taux des pays de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, sur ceux des pays émergents.

D'un point de vue qualitatif et quantitatif, le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

La SICAV offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux.

La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Le portefeuille pourra également être investi :

- Dans la limite de 10% de l'actif net, en titres donnant accès au capital et actions issues de ces titres ;
- Dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers.

Les titres détenus seront libellés en euro et en autres devises mais peuvent être libellés en devises de pays émergents dans la limite de 10% de son actif net.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité de la SICAV, et à des fins de couverture du risque de taux et du risque de change.

La sensibilité cible de la SICAV sera comprise entre +4 et +8 mais pourra être réduite à 0 ou portée à +15 selon les anticipations du gérant.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée :	Entre 0 et +15.
Devises de libellé des titres dans lesquels la SICAV est investie :	Toutes devises : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par la SICAV :	De 0% à 100% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels la SICAV est exposée :	International : de 0% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée. Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;

- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs cotés sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	292 740 467,53
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	27 213 892,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-37 043 616,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	9 048 737,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-6 842 856,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	32 989 415,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-8 323 443,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	309 782 596,47

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays	
		+/-	+/-
Actif			
Actions et valeurs assimilées	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Futures	-	NA	NA
Options	-	NA	NA
Swaps	-	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA
Total	-	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Luxembourg	0	-	0	-	0	-
Thaïlande	0	-	-	0	0	-
Total	0	-	0	0	0	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans
					contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	277 043	184 009	93 034	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	30 492	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	214 501	93 034		

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	5 893	21 508	73 574	176 067
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	30 492
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-	5 893	21 508	73 574	206 559

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	NLG	USD	GBP	Autres
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 544	103 428	5 012	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	2 705	-	-
Comptes financiers	-	1 981	1 299	0
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	1 792	1 082	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	NLG +/-	USD +/-	GBP +/-	Autres +/-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	1 788	1 079	-
Devises à livrer	-	-107 808	-6 277	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	1 544	3 886	2 195	0

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	133 919	136 517	6 606
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	133 919	136 517	6 606

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	573	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	573	
<i>Newedge</i>	573	
Comptes financiers	3 376	
<i>Société Générale</i>	3 376	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		1 780
Collatéral espèces		1 780
<i>Société Générale CIB</i>		1 780
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
IE00BH4G7D40	ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF			
<i>BLACKROCK LUX</i>	<i>Irlande</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	10 850
FR001400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R			
<i>OFI INVEST AM</i>	<i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	7 169
IE00BF3N6Y61	ISHARES PLC USD CORP BOND UCITS ETF			
<i>BLACKROCK LUX</i>	<i>Irlande</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	4 464
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I			
<i>OFI INVEST AM</i>	<i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	1 509
Total				23 992

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	573 481,40
Vente à règlement différé	8 424 708,42
Coupons à recevoir	108 912,05
Achat devises à règlement différé	2 863 001,11
Total créances	11 970 102,98
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-246 187,72
Collatéral espèces reçu	-1 780 000,00
Provision commission de mouvement	-7 573,72
Achat à règlement différé	-3 703 000,00
Vente devises à règlement différé	-2 873 700,18
Total dettes	-8 610 461,62
Total	3 359 641,36

Souscriptions rachats

Actions émises	250 012,0000
Actions rachetées	338 300,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 460,6415	1 032,99	1 508 828,06
FRO01400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	59 289,00	120,92	7 169 225,88
	<i>Sous-total</i>			<i>8 678 053,94</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	8 768 717,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 768 717,34
Report à nouveau	8 316,72
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 777 034,06
Affectation :	
Distribution	8 775 307,12
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 726,94
Capitalisation	-
Total	8 777 034,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	2 691 812,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,26
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-6 569 340,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-6 569 340,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 569 340,27
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-6 569 340,27
Total	-6 569 340,27
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	2 691 812,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
ESPI STO 9.75 25 CV DFT	Finance/Assurance	EUR	6 715 000,00	0,00	0,00
JULDIS DEV 4.25% CV 12/2003 USD DEFAULTED	Construction	USD	650 000,00	0,00	0,00
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				277 042 315,97	89,43
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				277 042 315,97	89,43
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 474 778,59	0,48
AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	Immobilier	EUR	221 000,00	224 823,79	0,07
AEGON NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	NLG	4 000 000,00	1 544 339,32	0,50
AGEAS VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	3 800 000,00	3 419 174,41	1,10
AIB GROUP PLC VAR 20/05/2035	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 563 009,25	0,50
AIR FRANCE KLM 4.625% 23/05/2029	Transport	EUR	1 400 000,00	1 451 416,44	0,47
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	536 000,00	578 846,20	0,19
ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027	Immobilier	EUR	2 000 000,00	1 849 693,44	0,60
ALTICE FRANCE SA 3.375% 15/01/2028	IT/Communication	EUR	500 000,00	362 488,13	0,12
ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	IT/Communication	EUR	500 000,00	361 450,22	0,12
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	1 450 000,00	1 540 372,86	0,50
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 474 788,41	0,48
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	2 688 000,00	2 679 882,24	0,87
APPLE INC 3,35% 08/08/2032	Manufacture	USD	3 000 000,00	2 581 475,59	0,83
AROUNDTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 119 683,41	0,36
AROUNDTOWN SA 4.80% 16/07/2029	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 433 232,55	0,46
AT AND T INC 2.3% 01/06/2027	IT/Communication	USD	1 700 000,00	1 466 727,59	0,47
AVIS BUDGET CAR 8% 15/02/2031	Admin. privée	USD	1 000 000,00	944 448,92	0,30
AXA TF/TV PERP	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	727 177,33	0,23
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 453 559,18	0,47
BARCLAYS PLC VAR 31/05/2036	Finance/Assurance	EUR	863 000,00	915 025,59	0,30
BELFIUS BANK SA NV 4.875% 11/06/2035	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	949 016,22	0,31
BERTRAND FRANCHISE FRN 18/07/2030	Science/Technologie	EUR	1 105 000,00	1 138 604,25	0,37
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 562 818,85	0,50
BPCE SA VAR 26/02/2036	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 609 995,12	0,52
BRISOL MYERS SQUIBB CO 4.55% 20/02/2048	Manufacture	USD	2 772 000,00	2 306 846,32	0,74
BROADCOM INC 2.45% 15/02/2031	Manufacture	USD	4 900 000,00	3 906 172,41	1,26

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAIXA ECO MONTEPIO GERAL VAR 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 778 434,27	0,57
CAIXABANK SA VAR 08/08/2036	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 138 498,18	0,69
CANPACK SA 3.875% 15/11/2029	Manufacture	USD	1 545 000,00	1 315 376,89	0,42
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	1 100 000,00	1 072 854,11	0,35
CENTENE CORP 2.5% 01/03/2031	Santé/Social	USD	6 215 000,00	4 803 786,72	1,55
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	1 073 000,00	1 163 992,19	0,38
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	Finance/Assurance	EUR	361 000,00	345 911,06	0,11
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 939 235,00	0,63
CITIGROUP VAR 05/11/2030	Finance/Assurance	USD	5 300 000,00	4 476 491,62	1,45
CITYCON TREASURY BV 6.5% 06/03/2029	Finance/Assurance	EUR	332 000,00	363 891,01	0,12
COMCAST CORP 3.45% 01/02/2050	IT/Communication	USD	4 300 000,00	2 938 394,34	0,95
CPI PROPERTY GROUP SA 1.75% 14/01/2030	Immobilier	EUR	1 500 000,00	1 228 780,98	0,40
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	494 000,00	476 571,52	0,15
CPI PROPERTY GROUP SA 7% 07/05/2029	Immobilier	EUR	853 000,00	906 400,84	0,29
CROWN AMERICAS LLC 5.25% 01/04/2030	Finance/Assurance	USD	1 500 000,00	1 357 761,75	0,44
CSC HOLDINGS LLC 4.625% 01/12/2030	IT/Communication	USD	1 490 000,00	699 743,50	0,23
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 123 757,00	0,36
DANSKE BANK A/S VAR 09/06/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 566 725,12	0,51
DOBANK SPA 3.375% 31/07/2026	Admin. privée	EUR	1 400 000,00	1 358 836,99	0,44
DRAWBRIDGE PEC OPPOR FU 3.875% 15/02/2026	Finance/Assurance	USD	4 545 000,00	3 969 791,63	1,28
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	563 000,00	572 952,30	0,18
DUFYR ONE BV 3.375% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 576 000,00	1 583 984,41	0,51
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/07/2031	Admin. privée	EUR	1 339 000,00	1 376 105,19	0,44
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 125 000,00	1 133 495,47	0,37
EDF SA 5% VAR PERP	Energie	EUR	100 000,00	104 400,95	0,03
EDP SA VAR 16/09/2054	Energie	EUR	1 300 000,00	1 306 873,62	0,42
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	1 446 000,00	1 658 828,25	0,54
ELECTRICITE DE FRANCE SA 9.125% PERPETUAL	Energie	USD	758 000,00	793 003,67	0,26
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 000 000,00	1 017 881,64	0,33
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	1 993 000,00	2 133 382,77	0,69
ENEL FINANCE INTL NV 4.625% 15/06/2027	Finance/Assurance	USD	2 800 000,00	2 555 909,29	0,83
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	Energie	EUR	500 000,00	462 497,05	0,15
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	700 000,00	607 546,01	0,20
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	Energie	EUR	900 000,00	870 420,21	0,28
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 359 000,00	1 496 308,26	0,48
EQUINIX INC 1.55% 15/03/2028	IT/Communication	USD	1 800 000,00	1 472 641,91	0,48
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 288 000,00	1 298 106,57	0,42
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	IT/Communication	EUR	1 055 000,00	1 139 728,78	0,37
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	Manufacture	EUR	637 000,00	618 038,81	0,20
FLUTTER TREASURY DAC 5% 29/04/2029	Culture	EUR	871 000,00	917 790,12	0,30

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FMG RESOURCES AUG 2006 5.875% 15/04/2030	Finance/Assurance	USD	2 800 000,00	2 609 002,09	0,84
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	Commerce	EUR	763 000,00	797 490,94	0,26
FORD MOTOR CRED CO LLC 6.95% 10/06/2029	Finance/Assurance	USD	1 500 000,00	1 412 570,00	0,46
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.95% 28/05/2027	Finance/Assurance	USD	710 000,00	645 461,92	0,21
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 6.80% 12/05/2028	Finance/Assurance	USD	2 300 000,00	2 215 187,29	0,72
GE CAPITAL INTL FUNDING 4.418% 15/11/2035	Finance/Assurance	USD	4 000 000,00	3 569 195,73	1,15
GOLDMAN SACHS GROUP INC 3.5% 01/04/2025	Finance/Assurance	USD	3 200 000,00	2 849 707,45	0,92
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	750 000,00	822 643,13	0,27
HCA INC 3.5% 01/09/2030	Santé/Social	USD	2 747 000,00	2 327 699,24	0,75
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.375% 03/03/2027	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 403 060,96	0,45
HOME DEPOT INC 4.50% 06/12/2048	Commerce	USD	3 500 000,00	2 978 206,62	0,96
HT TROPLAST AG 9.375% 15/07/2028	Manufacture	EUR	1 225 000,00	1 289 527,68	0,42
IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	694 203,52	0,22
IBM CORP 4.4% 27/07/2032	IT/Communication	USD	3 200 000,00	2 889 310,61	0,93
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	Manufacture	EUR	2 235 000,00	2 425 396,55	0,78
ILIAD HOLDING SAS 6.5% 15/10/2026	IT/Communication	USD	517 000,00	482 396,94	0,16
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 632 621,25	0,53
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	1 202 155,20	0,39
IMERYS SA 4.75% 29/11/2029	Mines	EUR	1 500 000,00	1 634 614,02	0,53
ING GROEP NV VAR 15/08/2034	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 544 030,14	0,50
INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	Finance/Assurance	EUR	3 763 000,00	4 213 229,38	1,36
INTL PERSONAL FINANCE PL 10.75% 14/12/2029	Finance/Assurance	EUR	1 218 000,00	1 358 419,88	0,44
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	IT/Communication	EUR	1 412 000,00	1 421 739,35	0,46
IRON MOUNTAIN INC 5% 15/07/2028	Immobilier	USD	1 410 000,00	1 260 902,41	0,41
IRON MOUNTAIN INC 7% 15/02/2029	Immobilier	USD	1 000 000,00	942 139,19	0,30
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	IT/Communication	GBP	50 000,00	60 256,39	0,02
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	1 900 000,00	1 947 352,68	0,63
JOHN DEERE CAPITAL CORP 4.75% 20/01/2028	Finance/Assurance	USD	3 100 000,00	2 871 338,17	0,93
JPMORGAN CHASE CO VAR 06/05/2030	Finance/Assurance	USD	4 000 000,00	3 541 457,22	1,14
KEVLAR SPA 6.5% 01/09/2029	Finance/Assurance	USD	2 600 000,00	2 260 805,02	0,73
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	2 055 000,00	2 117 903,27	0,68
KRAFT HEINZ FOODS CO 3.875% 15/05/2027	Manufacture	USD	2 105 000,00	1 900 882,41	0,61
LOARRE INVESTMENTS SARL FRN 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 530 374,00	0,49
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	Culture	EUR	1 286 000,00	1 387 668,48	0,45
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	1 412 000,00	1 504 313,62	0,49
LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	Admin. privée	EUR	1 572 000,00	1 552 849,55	0,50
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	Manufacture	EUR	900 000,00	788 134,19	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDTRONIC INC 4.375% 15/03/2035	IT/Communication	USD	3 200 000,00	2 857 490,45	0,92
MONDELEZ INTERNATIONAL 3% 17/03/2032	Manufacture	USD	3 500 000,00	2 861 362,24	0,92
MONDI FINANCE PLC 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	812 000,00	847 005,10	0,27
MORGAN STANLEY VAR 01/02/2029	Finance/Assurance	USD	3 200 000,00	2 965 081,02	0,96
NETFLIX INC 5.875% 15/11/2028	IT/Communication	USD	1 500 000,00	1 462 736,14	0,47
NOVA ALEXANDRE III SAS FRN 15/07/2029	Finance/Assurance	EUR	1 742 000,00	1 743 580,62	0,56
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	828 000,00	845 021,15	0,27
OPTICS BIDCO SPA 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	675 000,00	741 438,49	0,24
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	597 000,00	683 064,51	0,22
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	2 200 000,00	2 403 131,42	0,78
PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	Finance/Assurance	EUR	1 186 000,00	1 293 330,04	0,42
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	814 000,00	915 279,22	0,30
PERMANENT TSB GROUP VAR 25/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 024 000,00	1 130 005,60	0,36
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	1 576 000,00	1 607 786,19	0,52
PINEWOOD FINANCE CO LTD 3.625% 15/11/2027	Finance/Assurance	GBP	1 316 000,00	1 517 793,21	0,49
PINNACLE BIDCO PLC 10.0% 11/10/2028	Culture	GBP	1 300 000,00	1 733 774,28	0,56
PIRAEUS BANK SA VAR 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	879 000,00	911 019,20	0,29
PIRAEUS FINANCIAL HLDGS VAR 18/09/2035	Finance/Assurance	EUR	1 481 000,00	1 485 549,10	0,48
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	1 540 000,00	1 614 689,75	0,52
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	IT/Communication	EUR	2 100 000,00	2 061 959,30	0,67
RAIFFEISEN BANK INTL 1.5% 12/03/2030	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 296 780,63	0,42
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	2 071 000,00	2 158 983,96	0,70
RCI BANQUE SA VAR 09/10/2034	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 485 567,74	0,80
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	2 714 000,00	2 822 275,59	0,91
SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 21/11/2026	Finance/Assurance	USD	1 000 000,00	937 471,19	0,30
SES SA VAR 12/09/2054	IT/Communication	EUR	2 385 000,00	2 251 744,50	0,73
SILFIN NV 5.125% 17/07/2030	Admin. privée	EUR	900 000,00	947 521,48	0,31
SIRIUS XM RADIO INC 3.125% 01/09/2026	IT/Communication	USD	680 000,00	590 729,13	0,19
SIRIUS XM RADIO INC 3.875% 01/09/2031	IT/Communication	USD	1 234 000,00	968 126,01	0,31
SNAM SPA VAR PERPETUAL	Transport	EUR	1 200 000,00	1 216 512,00	0,39
SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 595 178,28	0,51
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	IT/Communication	EUR	800 000,00	791 382,78	0,26
SOFTBANK GROUP CORP 5.375% 08/01/2029	IT/Communication	EUR	3 033 000,00	3 128 059,28	1,01
SUEZ 5% 03/11/2032	Eau/Déchets	EUR	1 400 000,00	1 600 519,78	0,52
SUMMER BIDCO 10% 1/02/2029 PIK	Finance/Assurance	EUR	859 937,00	922 321,61	0,30
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	1 861 000,00	1 941 468,11	0,63
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	1 295 000,00	1 398 687,05	0,45
T MOBILE USA INC 2.25% 15/02/2026	IT/Communication	USD	305 000,00	266 517,34	0,09
T MOBILE USA INC 2.875% 15/02/2031	IT/Communication	USD	3 390 000,00	2 773 550,68	0,90
TDC NET AS 5.618% 06/02/2030	IT/Communication	EUR	550 000,00	604 359,72	0,20

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TDC NET AS 6.5% 01/06/2031	IT/Communication	EUR	714 000,00	801 218,03	0,26
TEAMSYSTEM SPA FRN 31/07/2031	IT/Communication	EUR	2 254 000,00	2 295 048,94	0,74
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	813 201,93	0,26
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	798 705,32	0,26
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 080 043,15	0,35
TELENET FINANCE LUX NOTE 5.5% 01/03/2028	Finance/Assurance	USD	1 200 000,00	1 068 472,44	0,34
TELIA CO AB VAR 11/05/2081	IT/Communication	EUR	2 100 000,00	2 033 817,78	0,66
TVL FINANCE PLC 10.25% 28/04/2028	Finance/Assurance	GBP	1 294 000,00	1 699 763,72	0,55
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	Immobilier	EUR	3 200 000,00	3 183 208,77	1,03
UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 598 216,26	0,52
UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	3 600 000,00	3 506 739,00	1,13
UPFIELD BV 6.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	1 467 000,00	1 492 498,54	0,48
VALEO SE 4.5% 11/04/2030	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 505 613,08	0,49
VALEO SE 5.875% 12/04/2029	Manufacture	EUR	900 000,00	971 771,30	0,31
VALLOUREC SACA 7.5% 15/04/2032	Manufacture	USD	3 200 000,00	3 137 140,21	1,01
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	Eau/Déchets	EUR	1 600 000,00	1 576 161,97	0,51
VERIZON COMMUNICATIONS 4.329% 21/09/2028	IT/Communication	USD	3 200 000,00	2 885 411,94	0,93
VIATRIS INC 2.70% 22/06/2030	Manufacture	USD	4 300 000,00	3 453 311,68	1,11
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 5% 15/07/2030	Finance/Assurance	USD	915 000,00	730 135,28	0,24
VMED 02 UK FINANCING 1 4.25% 31/01/2031	Finance/Assurance	USD	1 000 000,00	803 550,22	0,26
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 470 778,56	0,47
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 405 078,36	0,45
VZ SECURED FINANCING BV 5% 15/01/2032	Finance/Assurance	USD	2 995 000,00	2 502 606,37	0,81
WALT DISNEY COMPANY 2.75% 01/09/2049	IT/Communication	USD	4 600 000,00	2 819 276,62	0,91
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	1 052 000,00	1 044 093,05	0,34
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	2 087 000,00	2 212 302,91	0,71
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	IT/Communication	EUR	3 175 000,00	2 906 073,53	0,94
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				23 992 795,18	7,75
<i>OPCVM</i>				<i>23 992 795,18</i>	<i>7,75</i>
ISHARES II PLC USD CORP BOND ESG UCIT ETF	Finance/Assurance	EUR	2 579 742,00	10 850 394,85	3,50
ISHARES PLC USD CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	1 141 047,00	4 464 346,39	1,44
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	1 460,6415	1 508 828,06	0,49
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	Finance/Assurance	EUR	59 289,00	7 169 225,88	2,31
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				301 035 111,15	97,18

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée		Montant de l'exposition			
	au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 241016 USD/EUR 1824295	3 230,37		USD	1 788 063,08	EUR	-1 784 832,71
OACT 241016 GBP/EUR 1824296	2 448,21		GBP	1 078 996,02	EUR	-1 076 547,81
OVCT 241016 USD/EUR 1609461	2 005 727,45		EUR	104 357 535,37	USD	-102 351 807,92
OVCT 241016 GBP/EUR 1609462		74 491,69	EUR	5 962 473,90	GBP	-6 036 965,59
OVCT 241016 USD/EUR 1609885	55 312,62		EUR	2 829 697,40	USD	-2 774 384,78
OVCT 241016 GBP/EUR 1609912		2 682,94	EUR	237 620,68	GBP	-240 303,62
OVCT 241016 USD/EUR 1621890	22 236,72		EUR	2 704 369,18	USD	-2 682 132,46
Total	2 088 955,37	77 174,63		118 958 755,63		-116 946 974,89

L'inventaire des instruments financiers à terme

(hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
<i>EURO BUND</i>	226	436 180,00		30 491 920,00
Sous-Total Futures		436 180,00	-	30 491 920,00
Total Taux d'intérêts		436 180,00	-	30 491 920,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	301 035 111,15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	2 011 780,74
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	436 180,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-436 180,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	15 346 166,20
Autres passifs (-)	-8 610 461,62
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	309 782 596,47

COMPTES ANNUELS
29 SEPTEMBRE 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	285 638 174,32	271 729 595,90
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	272 545 955,29	260 395 891,13
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	272 545 955,29	260 395 891,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	11 947 899,03	11 293 004,77
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 947 899,03	11 293 004,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 144 320,00	40 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 144 320,00	40 700,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	124 335 949,04	160 505 241,12
Opérations de change à terme de devises	116 091 080,26	155 880 581,19
Autres	8 244 868,78	4 624 659,93
Comptes financiers	6 504 276,09	4 262 066,10
Liquidités	6 504 276,09	4 262 066,10
Total de l'actif	416 478 399,45	436 496 903,12

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	288 620 252,47	291 696 876,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	3 493 507,31
Report à nouveau (a)	1 551,21	10 411,67
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 312 076,95	-26 946 892,54
Résultat de l'exercice (a, b)	8 430 740,80	8 399 748,30
Total des capitaux propres	292 740 467,53	276 653 651,67
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 144 320,00	40 700,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 144 320,00	40 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 144 320,00	40 700,00
Autres opérations	-	-
Dettes	122 593 611,92	159 802 551,45
Opérations de change à terme de devises	122 367 611,58	159 573 282,57
Autres	226 000,34	229 268,88
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	416 478 399,45	436 496 903,12

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	66 120 960,00	9 555 810,00
TAUX	66 120 960,00	9 555 810,00
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	66 120 960,00	9 555 810,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	268 414,90	10 715,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	43 816,20	287 671,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 843 082,46	11 962 465,86
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	11 155 313,56	12 260 853,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-1 637,42	36 342,64
Autres charges financières	-	2 742,85
Total (II)	-1 637,42	39 085,49
Résultat sur opérations financières (I - II)	11 156 950,98	12 221 767,65
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 764 724,60	3 253 477,11
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	8 392 226,38	8 968 290,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	38 514,42	-568 542,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	8 430 740,80	8 399 748,30

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,95% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	276 653 651,67	407 258 205,01
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	37 631 831,28	31 716 241,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 370 932,61	-81 714 873,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 040 176,35	5 907 709,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 395 523,73	-13 443 478,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 312 110,00	1 811 793,34
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 357 234,81	-406 693,07
Frais de transaction	-84 548,90	-15 747,25
Différences de change	-4 941 288,64	-69 746,64
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 261 371,54	-74 066 818,38
Différence d'estimation exercice N	-36 965 456,06	
Différence d'estimation exercice N - 1	-70 226 827,60	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 103 620,00	-40 700,00
Différence d'estimation exercice N	-1 144 320,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	-40 700,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-8 297 751,00	-9 250 530,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 392 226,38	8 968 290,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	292 740 467,53	276 653 651,67

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	272 545 955,29	93,10
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	272 545 955,29	93,10
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	66 120 960,00	22,59
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	196 856 165,17	67,25	70 565 510,64	24,11	5 124 279,48	1,75	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	6 504 276,09	2,22
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	66 120 960,00	22,59	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	885 699,09	0,30	42 506 292,20	14,52	81 426 779,15	27,82	147 727 184,85	50,46
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 504 276,09	2,22	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	66 120 960,00	22,59

Répartition par devise

	USD	%	GBP	%	NLG	%	PLN	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	108 853 591,68	37,18	5 899 887,25	2,02	1 473 816,12	0,50	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	142 488,44	0,05	1 529 974,38	0,52	-	-	-	-
Comptes financiers	1 453 179,18	0,50	266 230,39	0,09	-	-	8,31	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	113 683 934,95	38,83	7 169 832,35	2,45	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	1 498 509,66
Contrepartie vente à terme de devises	114 592 570,60
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 405 134,00
Collatéral espèces versé	6 560 000,00
Coupons à recevoir	279 734,78
Total créances	124 335 949,04
Dettes	
Vente à terme de devises	-120 853 767,30
Contrepartie achat à terme de devises	-1 513 844,28
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-222 734,41
Provision commission de mouvement	-3 265,93
Total dettes	-122 593 611,92
Total	1 742 337,12

Souscriptions rachats

Actions émises	356 665,0000
Actions rachetées	306 642,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400A357	OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	72 689,00	107,16	7 789 353,24

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 551,21	10 411,67
Résultat	8 430 740,80	8 399 748,30
Total	8 432 292,01	8 410 159,97
Affectation		
Distribution	8 423 703,00	8 408 637,16
Report à nouveau de l'exercice	8 589,01	1 522,81
Capitalisation	-	-
Total	8 432 292,01	8 410 159,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 780 100,0000	2 730 077,0000
Distribution unitaire	3,03	3,08
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	3 493 507,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 312 076,95	-26 946 892,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4 312 076,95	-23 453 385,23
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 312 076,95	-23 453 385,23
Total	-4 312 076,95	-23 453 385,23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 780 100,0000	2 730 077,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	292 740 467,53	276 653 651,67	407 258 205,01	400 566 220,56	408 621 772,66
Nombre de titres					
Actions	2 780 100,0000	2 730 077,0000	3 159 595,0000	3 222 701,0000	3 211 845,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	105,29	101,33	128,89	124,29	127,22
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	3,03	3,08	2,98	3,09	3,98
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-1,55	-8,59	-	-0,05	-1,00

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			272 545 955,29	93,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			272 545 955,29	93,10
888 ACQUISTIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	EUR	538 000,00	507 670,61	0,17
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA VAR 23/09/2033	EUR	1 300 000,00	1 322 149,73	0,45
ADLER PELZER HLDG GMBH 9.5% 01/04/2027	EUR	1 900 000,00	1 776 517,34	0,61
AEDAS HOMES OPCO SLU 4% 15/08/2026	EUR	952 000,00	900 004,93	0,31
AEGON NV VAR PERPETUAL	NLG	4 000 000,00	1 473 816,12	0,50
AGEAS VAR PERP	EUR	3 800 000,00	2 800 279,08	0,96
AIR FRANCE KLM 7.25% 31/05/2026	EUR	1 800 000,00	1 892 089,67	0,65
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	EUR	536 000,00	552 416,79	0,19
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN VAR 15/02/2028	EUR	1 300 000,00	1 324 831,23	0,45
AMAZON COM INC 4.05% 22/08/2047	USD	4 100 000,00	3 132 816,29	1,07
APPLE INC 3,35% 08/08/2032	USD	3 000 000,00	2 513 987,41	0,86
ARAMARK SERVICES INC 6.375% 01/05/2025	USD	2 075 000,00	1 991 445,53	0,68
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	885 000,00	738 991,96	0,25
AROWNTOWN SA 0.625% 09/07/2025	EUR	3 400 000,00	3 026 437,17	1,03
AT AND T INC 2.3% 01/06/2027	USD	1 700 000,00	1 434 815,17	0,49
AUTOSTRADE PER L ITALIA 1.625% 25/01/2028	EUR	1 766 000,00	1 577 858,59	0,54
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	EUR	1 125 000,00	1 139 190,38	0,39
AXA TF/TV PERP	EUR	700 000,00	707 048,42	0,24
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 09/03/2028	EUR	1 100 000,00	920 441,89	0,31
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 22/09/2026	EUR	1 300 000,00	1 329 593,68	0,45
BANCO DE SABADELL SA 5.625% 06/05/2026	EUR	2 800 000,00	2 869 449,18	0,98
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	EUR	1 500 000,00	1 335 065,78	0,46
BELLIS ACQUISITION CO PL 4.5% 16/02/2026	GBP	1 213 000,00	1 245 507,82	0,43
BENTELER INTERNATIONAL A 9.375% 15/05/2028	EUR	1 776 000,00	1 869 489,56	0,64
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15/02/2029	EUR	1 156 000,00	1 155 627,82	0,39
BPER BANCA VAR 11/09/2029	EUR	697 000,00	686 660,90	0,23
BRISOL MYERS SQUIBB CO 4.55% 20/02/2048	USD	2 772 000,00	2 192 896,73	0,75
BROADCOM INC 2.45% 15/02/2031	USD	4 900 000,00	3 632 996,15	1,24
CAIXABANK SA VAR 17/04/2030	EUR	1 600 000,00	1 528 718,95	0,52
CANPACK SA 3.875% 15/11/2029	USD	1 545 000,00	1 216 583,23	0,42
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	826 470,96	0,28
CENTENE CORP 2.5% 01/03/2031	USD	6 215 000,00	4 530 579,28	1,55
CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	EUR	1 600 000,00	1 718 690,76	0,59
CESKA SPORITELNA VAR 29/06/2027	EUR	700 000,00	719 024,74	0,25
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	EUR	361 000,00	391 279,78	0,13
CIRSA FINANCE INTER 7.875% 31/07/2028	EUR	625 000,00	640 017,19	0,22
CITIGROUP VAR 05/11/2030	USD	5 300 000,00	4 248 383,22	1,45

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
COMCAST CORP 3.45% 01/02/2050	USD	4 300 000,00	2 761 185,52	0,94
COTY INC 5.75% 15/09/2028	EUR	1 480 000,00	1 496 293,99	0,51
CROWN AMERICAS LLC 5.25% 01/04/2030	USD	1 500 000,00	1 311 530,11	0,45
CROWN EURO HOLDINGS 5% 15/05/2028	EUR	1 364 000,00	1 386 260,48	0,47
CSC HOLDINGS 4.125% 01/12/2030	USD	885 000,00	604 306,98	0,21
CSC HOLDINGS LLC 4.625% 01/12/2030	USD	2 490 000,00	1 291 092,60	0,44
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	EUR	1 200 000,00	1 008 216,00	0,34
CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	EUR	1 800 000,00	1 361 418,00	0,47
DOBANK SPA 3.375% 31/07/2026	EUR	1 400 000,00	1 219 189,39	0,42
DRAWBRIDGE PEC OPPOR FU 3.875% 15/02/2026	USD	4 545 000,00	3 841 576,38	1,31
DRAX FINCO PLC 6.625% 01/11/2025	USD	2 500 000,00	2 328 623,91	0,80
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	1 028 000,00	1 034 361,69	0,35
DUFYR ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	2 276 000,00	2 076 144,44	0,71
EDF SA 5% VAR PERP	EUR	1 700 000,00	1 688 396,68	0,58
ELECTRICITE DE FRANCE SA 9.125% PERPETUAL	USD	758 000,00	765 213,08	0,26
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	EUR	1 375 000,00	1 405 893,61	0,48
EMERIA SASU 7.75% 31/03/2028	EUR	1 440 000,00	1 368 477,20	0,47
ENEL FINANCE INTL NV 4.625% 15/06/2027	USD	2 800 000,00	2 559 854,55	0,87
ENEL SPA VAR PERP	EUR	500 000,00	446 512,70	0,15
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	700 000,00	515 711,52	0,18
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	900 000,00	802 796,61	0,27
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	EUR	1 100 000,00	944 096,64	0,32
EQUINIX INC 1.55% 15/03/2028	USD	1 800 000,00	1 417 226,92	0,48
ESPI STO 9.75 25 CV DFT	EUR	6 715 000,00	0,00	0,00
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	2 798 000,00	2 549 117,90	0,87
FIBER BIDCO SPA 11% 25/10/2027	EUR	532 000,00	569 993,67	0,19
FMG RESOURCES AUG 2006 5.875% 15/04/2030	USD	2 800 000,00	2 493 425,90	0,85
FORD MOTOR CRED CO LLC 6.95% 10/06/2029	USD	1 500 000,00	1 447 609,99	0,49
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.867% 03/08/2027	EUR	2 634 000,00	2 628 209,59	0,90
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.95% 28/05/2027	USD	710 000,00	641 737,74	0,22
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 6.80% 12/05/2028	USD	2 300 000,00	2 243 851,40	0,77
GE CAPITAL INTL FUNDING 4.418% 15/11/2035	USD	4 000 000,00	3 447 936,41	1,18
GOLDMAN SACHS GROUP INC 3.5% 01/04/2025	USD	3 200 000,00	2 910 917,80	0,99
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	1 594 000,00	1 384 872,51	0,47
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	EUR	750 000,00	784 368,75	0,27
HCA INC 3.5% 01/09/2030	USD	2 747 000,00	2 207 617,92	0,75
HEIMSTADEN AB 4.375% 06/03/2027	EUR	2 100 000,00	1 083 623,63	0,37
HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERPETUAL	EUR	2 200 000,00	1 090 099,70	0,37
HOME DEPOT INC 4.50% 06/12/2048	USD	3 500 000,00	2 819 884,30	0,96
HT TROPLAST AG 9.375% 15/07/2028	EUR	1 225 000,00	1 262 441,20	0,43
IBERCAJA BANCO SA VAR 07/06/2027	EUR	2 100 000,00	2 149 046,02	0,73
IBERCAJA BANCO SA VAR 23/07/2030	EUR	700 000,00	642 872,89	0,22
IBM CORP 4.4% 27/07/2032	USD	3 200 000,00	2 807 557,34	0,96
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	EUR	2 235 000,00	2 408 637,15	0,82
ILIAD HOLDING SAS 6.5% 15/10/2026	USD	1 070 000,00	982 119,36	0,34

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ILIAD SA 5.375% 14/06/2027	EUR	900 000,00	892 162,11	0,30
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	EUR	1 700 000,00	1 684 963,85	0,58
INTESA SANPAOLO SPA VAR 20/02/2034	EUR	1 963 000,00	2 005 421,51	0,69
INTRUM AB 3.5% 15/07/2026	EUR	3 630 000,00	2 916 390,40	1,00
INTRUM AB 4.875% 15/08/2025	EUR	1 627 000,00	1 512 926,96	0,52
IRON MOUNTAIN INC 5% 15/07/2028	USD	1 410 000,00	1 223 385,03	0,42
IRON MOUNTAIN INC 7% 15/02/2029	USD	1 000 000,00	947 308,93	0,32
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	GBP	50 000,00	55 472,92	0,02
JOHN DEERE CAPITAL CORP 4.75% 20/01/2028	USD	3 100 000,00	2 901 342,18	0,99
JPMORGAN CHASE CO VAR 06/05/2030	USD	4 000 000,00	3 427 575,91	1,17
JULDIS DEV 4.25% CV 12/2003 USD DEFAULTED	USD	650 000,00	0,00	0,00
KEVLAR SPA 6.5% 01/09/2029	USD	2 600 000,00	2 161 734,75	0,74
KLEOPATRA FINCO SARL 4.25% 01/03/2026	EUR	1 500 000,00	1 264 541,67	0,43
KRAFT HEINZ FOODS CO 2.25% 25/05/2028	EUR	2 000 000,00	1 873 746,56	0,64
KRAFT HEINZ FOODS CO 3.875% 15/05/2027	USD	2 105 000,00	1 903 604,27	0,65
LOARRE INVESTMENTS SARL FRN 15/05/2029	EUR	1 500 000,00	1 530 557,88	0,52
LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	EUR	515 000,00	567 275,08	0,19
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	EUR	1 686 000,00	1 766 314,02	0,60
LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	EUR	1 572 000,00	1 434 763,09	0,49
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	EUR	2 000 000,00	1 559 508,96	0,53
MEDTRONIC INC 4.375% 15/03/2035	USD	3 200 000,00	2 744 542,15	0,94
MINERAL RESOURCES LTD 8% 01/11/2027	USD	585 000,00	561 604,30	0,19
MONDELEZ INTERNATIONAL 3% 17/03/2032	USD	3 500 000,00	2 727 581,27	0,93
MORGAN STANLEY VAR 01/02/2029	USD	3 200 000,00	2 939 142,78	1,00
NETFLIX INC 5.875% 15/11/2028	USD	1 500 000,00	1 462 598,58	0,50
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	EUR	900 000,00	943 802,51	0,32
NEXI SPA 2.125% 30/04/2029	EUR	2 007 000,00	1 690 799,66	0,58
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	774 000,00	806 354,92	0,28
OLYMPUS WTR US HLDG CORP 5.375% 01/10/2029	EUR	370 000,00	277 040,69	0,09
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	2 200 000,00	2 227 196,69	0,76
ORANO SA 5.375% 15/05/2027	EUR	1 300 000,00	1 343 637,06	0,46
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30/06/2029	EUR	1 114 000,00	1 149 487,63	0,39
PERMANENT TSB GROUP VAR 25/04/2028	EUR	1 024 000,00	1 067 297,55	0,36
PINEWOOD FINANCE CO LTD 3.625% 15/11/2027	GBP	1 316 000,00	1 349 948,12	0,46
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	EUR	2 040 000,00	2 051 934,72	0,70
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	EUR	2 100 000,00	1 937 247,07	0,66
Q PARK HOLDING I BV 2% 01/03/2027	EUR	701 000,00	607 871,19	0,21
RAIFFEISEN BANK INTL 1.5% 12/03/2030	EUR	1 300 000,00	1 146 966,13	0,39
RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	EUR	1 600 000,00	1 464 690,62	0,50
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	EUR	1 830 000,00	1 625 305,35	0,56
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	EUR	3 265 000,00	2 839 390,93	0,97
SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 21/11/2026	USD	1 000 000,00	973 557,81	0,33
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	EUR	1 839 000,00	1 584 134,69	0,54
SES SA PERP VAR	EUR	1 400 000,00	1 449 021,10	0,49
SIRIUS XM RADIO INC 3.125% 01/09/2026	USD	1 180 000,00	1 000 514,93	0,34

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SIRIUS XM RADIO INC 3.875% 01/09/2031	USD	3 434 000,00	2 469 542,88	0,84
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	EUR	800 000,00	756 076,22	0,26
STONEGATE PUB FIN 8.25% 31/07/2025	GBP	1 018 000,00	1 134 182,74	0,39
SUMMER BIDCO BV 9.75% PIK 15/11/2025	EUR	900 000,00	1 100 535,99	0,38
SUPERIOR INDUSTRIES INTE 6% 15/06/2025	EUR	1 491 000,00	1 378 966,26	0,47
T MOBILE USA INC 2.25% 15/02/2026	USD	305 000,00	266 334,50	0,09
T MOBILE USA INC 2.875% 15/02/2031	USD	3 390 000,00	2 613 744,70	0,89
TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	EUR	1 000 000,00	1 003 255,00	0,34
TDC NET AS 5.618% 06/02/2030	EUR	550 000,00	557 610,00	0,19
TDC NET AS 6.5% 01/06/2031	EUR	714 000,00	729 277,99	0,25
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	1 151 000,00	1 172 275,33	0,40
TELECOM ITALIA SPA 7.875% 31/07/2028	EUR	1 012 000,00	1 067 780,03	0,36
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	EUR	700 000,00	762 954,16	0,26
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	800 000,00	745 315,69	0,25
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	400 000,00	397 778,03	0,14
TELENET FINANCE LUX NOTE 5.5% 01/03/2028	USD	1 200 000,00	1 042 247,93	0,36
TELIA CO AB VAR 11/05/2081	EUR	2 100 000,00	1 891 212,55	0,65
TIM SPA 4% 11/04/2024	EUR	874 000,00	885 699,09	0,30
TOTAL SE PERP 31/12/2099	EUR	3 243 000,00	2 754 424,72	0,94
TVL FINANCE PLC 10.25% 28/04/2028	GBP	1 744 000,00	2 114 775,65	0,72
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	3 200 000,00	2 667 829,95	0,91
UNICAJA BANCO SA VAR 11/09/2028	EUR	700 000,00	699 633,97	0,24
UNICAJA BANCO SA VAR 15/11/2027	EUR	1 400 000,00	1 521 014,47	0,52
UNICREDIT SPA VARIABLE 15/01/2032	EUR	3 800 000,00	3 427 480,38	1,17
UNNIM BANC SA FRN PERPETUAL	EUR	3 600 000,00	3 593 721,60	1,23
VALEO SA 1% 03/08/2028	EUR	3 000 000,00	2 475 710,00	0,85
VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	EUR	1 400 000,00	1 458 711,33	0,50
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	EUR	3 800 000,00	3 495 106,69	1,19
VERIZON COMMUNICATIONS 4.329% 21/09/2028	USD	3 200 000,00	2 844 238,58	0,97
VF CORP 2.95% 23/04/2030	USD	1 800 000,00	1 361 745,45	0,47
VIATRIS INC 2.70% 22/06/2030	USD	4 300 000,00	3 204 256,43	1,09
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	EUR	1 812 000,00	1 463 470,86	0,50
VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 5% 15/07/2030	USD	915 000,00	691 583,00	0,24
VMED O2 UK FINANCING 1 4.25% 31/01/2031	USD	1 000 000,00	761 915,78	0,26
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	1 500 000,00	1 373 930,53	0,47
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	2 300 000,00	1 877 335,41	0,64
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	EUR	1 600 000,00	1 575 899,02	0,54
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000,00	1 004 006,66	0,34
VZ SECURED FINANCING BV 5% 15/01/2032	USD	2 995 000,00	2 262 008,81	0,77
WALT DISNEY COMPANY 2.75% 01/09/2049	USD	4 600 000,00	2 583 709,51	0,88
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	EUR	1 052 000,00	874 723,97	0,30
ZF FINANCE GMBH 3.75% 21/09/2028	EUR	500 000,00	451 244,75	0,15
ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	EUR	3 175 000,00	2 371 859,94	0,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			11 947 899,03	4,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 947 899,03	4,08
ISHARES PLC USD CORP BOND UCITS ETF	EUR	1 141 047,00	4 158 545,79	1,42
OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R	EUR	72 689,00	7 789 353,24	2,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	1 144 320,00	1 144 320,00	0,39
EURO BUND 1223	EUR	514,00	-1 144 320,00	-0,39
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			124 335 949,04	42,47
Dettes			-122 593 611,92	-41,88
Comptes financiers			6 504 276,09	2,22
ACTIF NET			292 740 467,53	100,00



OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 septembre 2024)**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2024**

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.21 10:13:24 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
317 4695 42 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 9h30

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
317 4695 42 RCS Paris

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025**

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **34 494 829,56 €**.

Les **sommes distribuables** au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **8 777 034,06 euros**

Les **sommes distribuables** au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **-6 569 340,27 euros**

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **8 775 307,12 euros**
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **1 726,94 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Capitalisation de la somme de **-6 569 340,27** euros

Sur la base de cette répartition, le dividende net par action est de 3,36€.

L'assemblée générale, constate qu'un acompte de 3,36 euros, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 10 décembre 2024, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 25 novembre 2024.

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2020-2021	2,98	-	2,98
2021-2022	3,08	-	3,08
2022-2023	3,03	-	3,03

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.